AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2017
FR0004163111-FS0947

12 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENFIT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 septembre 2016, la société de droit des Îles Caïmans CVI Investments, Inc.[1] (South Church Street, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, KY1-1104, Îles Caïmans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENFIT et détenir 1 317 005 actions GENFIT représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,55% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENFIT sur le marché.

[1] Contrôlée par Heights Capital Management, Inc. agissant en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte de CVI Investments, Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 354 794 actions représentant 28 924 763 droits de vote.